



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

inspecteurs de l'éducation nationale

Question écrite n° 72822

Texte de la question

M. Bernard Perrut demande à M. le ministre de l'éducation nationale comment peuvent se justifier les différenciations établies entre divers corps d'inspection de l'éducation nationale, les IEN et les IA-IPR. Cette discrimination est en effet ressentie par beaucoup d'inspecteurs comme une injustice, qui de surcroît n'est pas propice à un bon fonctionnement. Il lui demande quelles sont ses intentions en réponse à la sollicitation des inspecteurs qui souhaitent voir mettre en place un statut unique de l'ensemble des corps d'inspection de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72822

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 février 2002, page 652